



# Programme Local de l'Habitat

CC Méditerranée Porte des  
Maures

Programme d'actions

*Document adopté en février 2019*

1. PREAMBULE	2
2. GOUVERNER ET ANIMER LE 1 <sup>ER</sup> PLH	3
<b>2.1 Suivre et évaluer le PLH</b>	<b>3</b>
Action 1 : Mise en place des outils de suivi et d'observation du PLH	4
Action 2 : Piloter et animer la politique de l'habitat	6
3. ACCOMPAGNER ET COORDONNER LA PRODUCTION A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE	7
<b>3.1 Contexte et objectifs</b>	<b>7</b>
Action 3 : Mettre en place des outils réglementaires dans les PLU pour atteindre ces objectifs	8
Action 4 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle intercommunale	9
4. DIVERSIFIER LA PRODUCTION POUR FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS	10
<b>4.1 Contexte et objectifs</b>	<b>10</b>
Action 5 : Créer et animer un partenariat avec les bailleurs	11
Action 6 : Mettre en place le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs	12
Action 7 : Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement	13
Action 8 : Travailler avec les bailleurs, les promoteurs et les opérateurs pour développer l'offre adaptée aux personnes âgées et personnes handicapées dans la production neuve	14
Action 9 : Promouvoir le dispositif HandiToit sur le territoire de la CC MPM	15
Action 10 : Mener une étude spécifique pour affiner la connaissance du besoin des saisonniers	16
Action 11 : Répondre aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage	17
Action 12 : Opérer une veille sur les besoins en logement des plus démunis	18
Action 13 : Opérer une veille sur les besoins en logement des jeunes	19
5. PRESERVER L'ATTRACTIVITE DU PARC EXISTANT	20
<b>5.1 Contexte et objectifs</b>	<b>20</b>
Action 14 : Mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat ciblé	21
Action 15 : Communiquer sur le conventionnement avec ou sans travaux	22
Action 16 : Accompagner les communes dans la réhabilitation et le conventionnement de leurs logements communaux	23
Action 17 : Soutenir la mise en place du dispositif « Permis de louer » dans les communes	24

# 1. Préambule

---

Le programme d'actions constitue le 3<sup>ème</sup> volet du Programme Local de l'Habitat de la CC MPM pour la période 2019 - 2024.

Celui-ci vise donc à apporter les réponses opérationnelles à la stratégie retenue dans le document d'orientations.

Il décline par action les dispositions qui seront mises en œuvre par la CC MPM et/ou par ses partenaires pour répondre aux 4 grands axes stratégiques :

- Gouverner et animer le 1<sup>er</sup> PLH
- Accompagner le territoire dans son aménagement durable
- Mobiliser le parc existant et préserver son attractivité
- Diversifier la production pour favoriser les parcours résidentiels

Il est important de rappeler ici qu'il s'agit d'un premier PLH. Les 6 années de mise en œuvre offriront **le temps nécessaire à la CC MPM de mettre en place des outils indispensables à la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat**. Il s'agira tout d'abord d'ouvrir au sein de la CC MPM un poste de chargée de mission, afin d'assurer le suivi et l'animation du PLH.

Il sera ensuite question d'œuvrer en faveur des orientations phare de ce PLH en mobilisant les moyens nécessaires pour **améliorer le parc existant (PIG) et produire des logements adaptés aux besoins de la population** à travers une politique foncière structurée et le soutien au développement du logement social dans le neuf comme dans l'existant.

## 2. Gouverner et animer le 1<sup>er</sup> PLH

---

### 2.1 Suivre et évaluer le PLH

#### Contexte et objectifs

La mise en œuvre de ce premier PLH est l'occasion pour la CC MPM de mettre en place les outils qui serviront à la structuration et la mobilisation des acteurs. Au cours des 6 prochaines années, la CC MPM veillera à mettre en place les outils adéquats pour disposer d'une connaissance et d'un suivi des différentes actions et de leurs impacts sur le territoire.

A travers ces différentes actions, il s'agira également de pouvoir mieux articuler les actions communautaires, communales et partenariales dans une logique d'efficacité et d'efficience.

Enfin, à l'aune de l'élaboration du PLH, la CC MPM s'attachera à faire émerger une culture collective de l'habitat sur le territoire intercommunal.

## Action 1 : Mise en place des outils de suivi et d'observation du PLH

### Modalités de mise en œuvre

- **Mise en place de l'observatoire du PLH :**
  - o Elaborer le cahier des charges de l'observatoire
  - o Définir les données disponibles en fin d'exercice et/ou exploitables et mettre en place leurs conditions de récupération et d'exploitation
  - o Alimenter et animer l'observatoire tout au long des 6 années du PLH : mise à jour, extractions de données pour les bilans annuels et les bilans d'activité...
- **Adhérer à l'Observatoire Départemental de l'Habitat**
  - o Poursuivre l'adhésion à l'ODH qui a notamment alimenté la démarche d'élaboration du PLH
  - o Adhésion permettant d'alimenter l'observatoire du PLH et la formalisation des bilans annuels
- **Mettre en place un observatoire du foncier**
  - o Mettre à jour le référentiel foncier réalisé dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PLH en 2015
  - o Mettre en place un système d'actualisation en continu de l'observatoire foncier
  - o Engager des réflexions à faveur d'une stratégie foncière
- **Réaliser les bilans annuels et le bilan triennal**
  - o A partir des outils mis en place, réaliser les bilans annuels et le bilan triennal du PLH afin de le présenter aux communes de la CC MPM et le partager auprès des partenaires.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- AUDAT
- Autres partenaires détenteurs de données : services de l'Etat, Conseil Départemental, ADIL...

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en place de l'observatoire	Suivi et actualisation des données et actions du PLH				
	Réalisation d'un bilan annuel				
			Formalisation du bilan triennal		

## Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
<b>Financiers (€)</b>	750	750	750	750	750	750

## Indicateurs de suivi

- Mise en place de l'observatoire
- Nombre de rendus de cet observatoire



## Action 2 : Piloter et animer la politique de l'habitat

### Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place le comité de pilotage de suivi du PLH**
  - o Recenser l'ensemble des acteurs participant à cette instance ;
  - o Animer une instance dont l'objectif sera, chaque année, de suivre l'avancement du PLH, de travailler en coordination avec tous les partenaires du PLH, d'identifier les points de blocage et de valider des ajustements à la politique locale de l'habitat.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Services de l'Etat
- Conseil départemental
- Différents partenaires intervenant sur le territoire, en lien avec la politique de l'habitat
- AUDAT

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en place du comité de pilotage de suivi du PLH	Animation d'une réunion annuelle				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Financiers (€)</b>						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du comité de pilotage



## 3. Accompagner et coordonner la production à l'échelle intercommunale

---

### 3.1 Contexte et objectifs

L'élaboration du 1<sup>er</sup> PLH est l'occasion pour la CC MPM de définir des objectifs de production de logements répondant à la volonté d'un développement maîtrisé du territoire.

Les communes littorales souhaitent retrouver une croissance positive et attirer de nouveau des familles.

Les communes du périurbain souhaitent développer une offre de logements leur permettant d'avoir une croissance démographique plus contenue, en phase avec les capacités foncières et les capacités des équipements.

Quant à la commune de Collobrières, il s'agit de donner à la commune les moyens de retrouver une croissance positive et redonner de l'attractivité à son centre ancien.

Pour ce faire, la CC MPM entend déterminer un rythme de croissance en cohérence avec l'organisation du territoire en matière d'équipement et d'emplois (cf. document d'orientations), et articuler les échelles et les modes de production, de l'opération d'ensemble à la dent creuse et au renouvellement urbain



## Action 3 : Mettre en place des outils réglementaires dans les PLU pour atteindre ces objectifs

### Modalités de mise en œuvre

- Accompagner les communes dans la mise en place d'outils adaptés dans les documents locaux d'urbanisme (OAP, SMS, DPU,...) pour assurer la réalisation des objectifs de production de logements :
  - o Au total
  - o En logement locatif social
  - o En construction neuve
  - o En renouvellement urbain
- Accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets habitat : connaissance du marché immobilier et des besoins, définition d'une programmation adaptée, négociation avec les opérateurs, etc.

### Pilote de l'action

- Communes

### Partenaires associés

- CC MPM

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suivi et accompagnement des communes tout au long de la mise en œuvre du PLH					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Financiers (€)</b>						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de communes accompagnées



## Action 4 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle intercommunale

### Modalités de mise en œuvre

- **Réalisation d'une étude de stratégie foncière**
  - A partir du travail de référentiel foncier réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLH, procéder à une actualisation des gisements à l'échelle de la CC MPM et proposer des outils fonciers pour accompagner le développement des communes et l'atteinte des objectifs du PLH.
  - Pour ce faire, la CC MPM pourra faire appel à un prestataire extérieur.
- **Suivi et animation de la stratégie foncière**
  - A partir des préconisations formulées dans l'étude de stratégie foncière, accompagner les communes dans la mise en œuvre des actions.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- EPF PACA

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation d'une étude de stratégie foncière	Suivi et animation de la stratégie foncière			

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>		0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Financiers (€)</b>		20 000				

### Indicateurs de suivi

- Réalisation de l'étude foncière
- Nombre d'interventions accompagnées par la CC MPM à la suite de l'étude de stratégie foncière



## 4. Diversifier la production pour favoriser les parcours résidentiels

---

### 4.1 Contexte et objectifs

Les marchés du logement ont de forts impacts sur les ménages qui sont en capacité de se loger sur le territoire de la CC MPM.

Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des ménages, des ménages déjà installés sur le territoire, en leur permettant de décohabiter, mais aussi pour attirer et fidéliser des ménages familiaux, la CC MPM souhaite mettre en place les actions qui lui permettront de :

- Développer l'offre locative sociale pour répondre aux besoins
- Favoriser les parcours résidentiels
- Répondre aux besoins des publics spécifiques

## Action 5 : Créer et animer un partenariat avec les bailleurs

### Modalités de mise en œuvre

- Participer auprès des communes aux négociations avec les opérateurs.
- S'assurer de la répartition des financements des logements sociaux telle que définie dans le PLH, dans les opérations comprenant du logement locatif social.
- Assurer des réunions et/ou temps d'échanges avec les bailleurs intervenant sur le territoire pour faire valoir les objectifs et les orientations du PLH, en lien avec la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (action 7).

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Bailleurs sociaux intervenant sur le territoire de la CC MPM

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation temps d'échanges réguliers avec les bailleurs sociaux					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre réunions avec les bailleurs
- Nombre de sollicitation par les communes dans le cadre de la négociation d'opérations avec les bailleurs sociaux

## Action 6 : Mettre en place le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs

### Modalités de mise en œuvre

- Solliciter un prestataire extérieur pour accompagner la CC MPM dans l'élaboration et l'animation d'un Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs
- Ce PPGDID devra permettre de
  - o Renforcer la collaboration de tous les acteurs du logement afin d'améliorer la réponse aux demandeurs.
  - o Favoriser la mixité sociale et participer à la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement plus équilibrée.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Etat
- Bailleurs sociaux

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude pour l'élaboration du PPGDID	Mise en œuvre et animation du PPGDID				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financiers (€)	20 000					

### Indicateurs de suivi

- Elaboration et mise en œuvre effective du PPGDID
- Nombre de réunions avec les partenaires du PPGDID

## Action 7 : Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement

### Modalités de mise en œuvre

- Solliciter un prestataire extérieur pour accompagner la CC MPM dans la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) et la définition de son fonctionnement local, à partir de l'élaboration de la Conférence Intercommunale des Attributions (CIA).
- Animer dans le temps cette instance.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Etat
- Conseil Départemental du Var
- Bailleurs sociaux
- Associations d'insertion par le logement
- Réservataires

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en place de la CIL et définition de son fonctionnement	Animation de la CIL				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financiers (€)	20 000					

### Indicateurs de suivi

- Mise en œuvre effective de la CIL et de la CIA
- Nombre de réunions de la CIL

## Action 8 : Travailler avec les bailleurs, les promoteurs et les opérateurs pour développer l'offre adaptée aux personnes âgées et personnes handicapées dans la production neuve

### Modalités de mise en œuvre

- Installer un partenariat de qualité avec les différents acteurs intervenant en faveur du développement du logement adapté et adaptable :
  - o Avoir des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs : bailleurs sociaux, promoteurs, association d'accompagnement...

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Bailleurs sociaux
- Promoteurs privés
- Associations intervenant auprès des personnes âgées et handicapées

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Echanges réguliers avec les partenaires					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions avec les différents partenaires

## Action 9 : Promouvoir le dispositif HandiToit sur le territoire de la CC MPM

### Modalités de mise en œuvre

- Promouvoir auprès des communes et des opérateurs publics et privés, qui interviennent sur le territoire, le dispositif HandiToit par des actions d'information, de communication et de sensibilisation.

*L'association HandiToit Provence, créée en mars 2002 à Marseille, est née de la volonté de personnes handicapées, de disposer de solutions adaptées pour pouvoir vivre à domicile dans des logements adaptés avec une véritable vie sociale, culturelle et (ou) professionnelle, dans une cité accessible à tous.*

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Association HandiToit
- Communes
- Bailleurs sociaux
- Promoteurs privés

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Promotion de la démarche HandiToit tout au long de la mise en œuvre du PLH					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées en faveur de la promotion du dispositif HandiToit
- Nombre de logements réalisés avec la formule HandiToit



## Action 10 : Mener une étude spécifique pour affiner la connaissance du besoin des saisonniers

### Modalités de mise en œuvre

- Mobiliser un prestataire extérieur pour réaliser une étude dédiée au logement des saisonniers afin :
  - o d'analyser précisément l'offre existante,
  - o d'évaluer les besoins sur le territoire de la CC MPM,
  - o d'identifier les réponses qui peuvent être mises en œuvre et les moyens d'améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- AUDAT

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisation de l'étude	Accompagnement et suivi des préconisations formulées dans l'étude				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)		0.01	0.05	0.05	0.05	0.05
Financiers (€)			20 000			

### Indicateurs de suivi

- Réalisation effective de l'étude

## Action 11 : Répondre aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage

### Modalités de mise en œuvre

- Participer à la mise en œuvre du SDAGDV et s'inscrire dans la révision du futur schéma
- Participer aux différentes réunions relatives au SDAGDV
- Veiller à ce que les communes de la CC MPM satisfassent leurs objectifs

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Conseil Départemental du Var
- Etat
- Structures en charge de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- AUDAT

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suivi et participation aux instances relatives au SDAGDV					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de places dédiées à l'accueil des gens du voyage
- Nombre de participations à des réunions relatives au SDAGDV

## Action 12 : Opérer une veille sur les besoins en logement des plus démunis

### Modalités de mise en œuvre

- Participer à la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Accueil, du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et s'inscrire dans la révision du futur schéma
- Participer aux différentes réunions relatives au PDALHPD
- Veiller à ce que les communes de la CC MPM satisfassent leurs objectifs relatifs au PDALHPD

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Conseil Départemental du Var
- Etat
- AUDAT

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suivi et participation aux instances relatives au SDAGDV					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de logements dédiés aux personnes les plus démunies
- Nombre de participation à des réunions relatives au PDALHPD

## Action 13 : Opérer une veille sur les besoins en logement des jeunes

### Modalités de mise en œuvre

- Connaître les besoins des jeunes (étudiants) en matière de logement et l'offre :
  - o Dans le cadre de l'observatoire de l'Habitat (cf. action 1), la CC MPM veillera à tenir à jour ses connaissances sur l'offre et la demande de logements pour les jeunes. Les acteurs intervenant auprès de ce public pourront être sollicités pour alimenter l'observatoire et au besoin, alerter sur des besoins non-couverts.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Bailleurs sociaux
- Région PACA
- FNAIM
- Mission Locale
- AUDAT

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Alimentation et actualisation de la connaissance relative au public heube					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre d'étudiants sur le territoire

## 5. Préserver l'attractivité du parc existant

---

### 5.1 Contexte et objectifs

L'intervention sur le parc existant est un sujet central sur lequel souhaite fortement s'investir la Communauté de communes. Il s'agit pour la Communauté de communes d'agir face au constat de délaissement de nombreux centre-ancien voire de dégradation d'une partie d'entre eux et de répondre à son souhait de voir le territoire se développer de manière raisonnée en matière de logement.

La CC MPM entend mettre en place ses principales actions en faveur de l'intervention sur le parc existant afin de favoriser les parcours résidentiels et de pouvoir développer autrement une offre de logements à des prix attractifs (logement conventionné).

## Action 14 : Mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat ciblé

### Modalités de mise en œuvre

- Engager un dispositif de soutien à l'amélioration du parc existant privé
  - o Réaliser une étude pré opérationnelle afin de faire un état des lieux précis du parc de logements existants et du volume de logements pouvant être concerné
  - o Mettre en place un dispositif d'aide d'amélioration de l'habitat consistant à financer chaque années des interventions dans la limite de 80 logements / an à hauteur de 1000€ par logement.
  - o Suite à l'étude pré opérationnelle, les conditions d'octroi des aides pourra être précisé.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Etat
- Région PACA

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisation de l'étude pré opérationnelle	Mise en œuvre, suivi et animation du dispositif				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Financiers (€)</b>	9 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000

### Indicateurs de suivi

- Nombre de logements éligibles au dispositif
- Nombre de logements ayant bénéficié de travaux subventionnés par le dispositif

## Action 15 : Communiquer sur le conventionnement avec ou sans travaux

### Modalités de mise en œuvre

- Promouvoir auprès des communes et des habitants, qui interviennent sur le territoire, le conventionnement avec ou sans travaux par des actions d'information, de communication et de sensibilisation.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Humains (ETP)</b>	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Financiers (€)</b>						

### Indicateurs de suivi

- Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation réalisées
- Nombre de logements conventionnés avec travaux
- Nombre de logements conventionnés sans travaux

## Action 16 : Accompagner les communes dans la réhabilitation et le conventionnement de leurs logements communaux

### Modalités de mise en œuvre

- Recenser les logements communaux nécessitant une réhabilitation
  - o Echanges avec chaque commune de la CC MPM pour recenser les logements ayant besoin de travaux de réhabilitation ou de transformation.
- Elaborer une programmation annuelle
  - o A partir du recensement, définir une programmation sur la durée du PLH
  - o L'élaboration de cette programmation sera l'occasion de définir des critères de priorisation des interventions.

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes
- Région PACA

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recensement des logements communaux à réhabiliter	Mise en place d'une programmation pluriannuelle établie à partir du recensement				

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Nombre de logements communaux recensés
- Nombre de logements communaux réhabilités et conventionnés



## Action 17 : Soutenir la mise en place du dispositif « Permis de louer » dans les communes

### Modalités de mise en œuvre

- La loi ALUR permet aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes volontaires de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable.
- La CC MPM soutiendra, d'un point de vue technique, les communes souhaitant mettre en place ce dispositif

### Pilote de l'action

- CC MPM

### Partenaires associés

- Communes

### Calendrier de réalisation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Accompagnement des communes volontaires dans la mise en place du dispositif du « Permis de louer »					

### Moyens

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains (ETP)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Financiers (€)						

### Indicateurs de suivi

- Communes ayant mise en place le « Permis de louer »
- Nombre de logements couverts par la dispositif « Permis de louer »